

ARRETE MINISTERIEL n° 2373 MEMTMPP-PAD en date du 18 mars 2008 portant agrément de la Société Transit Fret en qualité de Consignataire.

Article premier. - Est agréée en qualité de consignataire, la Société Transit Fret, ayant son siège à la Rue Huart x Amadou Assane Ndoeye Imm. Fayçal, BP 8415 Dakar.

Art. 2. - La Société Transit Fret est autorisée à exercer ses activités de consignataire sur le domaine portuaire dans les conditions fixées par les décrets n° 60-454 du 29 décembre 1960 et 68-714 du 21 juin 1968.

Art. 3. - Le Directeur général de la Société nationale du Port autonome de Dakar est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel.